

"Respect-Santé-Nature"  
*La nouvelle association naturiste du C.H.M. de Montalivet*

Association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de Lesparre-Médoc  
le 11 septembre 2013 sous le n° W334001680

**BULLETIN D'INFORMATION N° 17 (avril 2018)**

Chers adhérents, chers amis,

Nous espérons que vous vous portez bien et pensons que vous avez hâte comme nous de retrouver un CHM sans nuage. Mais l'avenant au bail concernant l'extension de l'ACM sur la **zone tampon** entre CHM et ACM devrait être signé courant avril. Nous en avons eu récemment la confirmation par l'Adjoint au Maire.

Ce que nous redoutions va se produire malgré les interventions de l'association auprès de la Commune et la lettre que les 3 associations d'usagers du CHM (ANM, ADUN et RSN) ont adressée au siège de la Société et dont nous joignons ici la copie.

La réalisation de ce projet sera soumise à 2 conditions: la modification du PLU et l'obtention du permis de construire ou d'aménager cette extension de l'ACM. Une enquête publique devrait être lancée permettant à tous (particuliers, associations d'usagers ou de défense de l'environnement) d'exprimer leur refus de voir cette zone naturelle « urbanisée ». En pièce jointe, vous trouverez le compte-rendu du bulletin municipal du 23 février 2018. Nous vous tiendrons bien sûr informés du calendrier et des démarches à faire.

Même si la Mairie se veut rassurante, il n'empêche que plus de vacanciers à l'ACM induira inévitablement plus de nuisances sonores et aussi le risque de voir débouler encore des curieux souhaitant voir à quoi peut bien ressembler cette « espèce » (humaine ?) bizarre qu'on appelle, naturiste.

Il est courant de voir deux campings textiles contigus sans que cela pose un problème particulier mais dans notre cas, le rapprochement de l'ACM risque de mettre mal à l'aise tout le monde sur la plage: autant les naturistes que les vacanciers textiles. Bien que le Groupe Vacaliens-Tohapi ait repris le CHM il y a 8 ans, ses dirigeants ne voient toujours pas de différences entre un camping naturiste et un camping textile !

Nous avons discuté avec le nouveau directeur du CHM, M. Gael Lamure, sympathique et direct. Parmi les sujets abordés, deux nous tiennent à coeur: celui de l'accueil des **nouveaux arrivants non naturistes** découvrant le CHM et la communication que fait la Direction sur le naturisme et le CHM. Notre association se porte volontaire pour recevoir les « bleus », leur donner des repères sur la vie naturiste, les guider et au besoin, être présente durant leur séjour.

Au sujet de la **communication**, l'exemple du grand panneau implanté sur le parking à l'entrée du CHM est révélateur ou plutôt, était, puisqu'il a été changé après les échanges que nous avons eus avec M. Lamure. L'ancienne publicité mettait en avant, la vente et la location de bungalows et de mobile-homes, la nouvelle, l'action d'enlever ses vêtements. C'est déjà une belle évolution même si nous regrettons que la photo ait été prise sur la dune, zone protégée et interdite au public !

Le **Wi-Fi**, encore lui, est revenu, naturellement on peut dire maintenant, sur la table. M. Lamure nous a indiqué que la direction a toujours l'intention de l'étendre sur tout le CHM confirmant les propos que M. Alaux, le PDG, nous avait tenus en fin d'été 2017.

Pour RSN et ses adhérents, il est essentiel, pour profiter pleinement du CHM et de sa qualité de vie, d'empêcher toutes formes de pollution sur ce lieu que bon nombre d'entre nous qualifie de « magique ». Pourquoi venir au CHM si c'est pour y reproduire notre quotidien citadin ?

Les ondes électromagnétiques, en particulier, celles qui sont émises par le WI-FI, sont préjudiciables à la santé. Le WI-FI est interdit dans les écoles françaises recevant les enfants de moins de 3 ans; pour quelle raison d'après vous ? L'Agence de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (**ANSES**) vient de reconnaître, dans son rapport du 27 mars 2018, la souffrance des sujets hyperélectrosensibles, recommande la prise en charge des personnes concernées ainsi que la poursuite des travaux de recherche. En pièce jointe, la copie du rapport.

Internet fait partie de notre quotidien et chacun doit pouvoir y accéder même durant ses congés même au CHM mais à condition que cette pratique ne ruine pas la santé des autres, surtout celle des enfants, plus sensibles aux ondes et qu'à la pollution des ondes WI-FI elles-mêmes ne s'ajoute pas celle de la vue des antennes WI-FI en sur-nombre, même peintes genre camouflage !

Les usagers clients d'Orange, Sosh ou Free captent parfaitement internet au CHM grâce à la 4G sans avoir recours au WI-FI plus nocif. L'an dernier notre association a suggéré à la direction de prêter ou de louer durant leur séjour des mini box Orange aux vacanciers qui ne sont pas clients des opérateurs cités plus haut. Aucune réponse à notre proposition qui donnerait pourtant satisfaction à tous les usagers en les préservant de la pollution inutile du WI-FI. Pourquoi une telle obstination à vouloir nous imposer le tout WI-FI ? Peut-être parce que les clients des 700 campings du Groupe à 95,55 % textiles (sur les 700, il y a seulement 4 campings naturalistes dont le CHM, soit: env. 0,5 % du total) réclament prioritairement le WI-FI avant de réserver leur séjour: le Groupe gère le CHM comme un camping textile !

**LE CHM N'EST PAS UN CAMPING TEXTILE.  
REFUSER L'EXTENSION DU WI-FI ALORS QUE D'AUTRES ALTERNATIVES SONT POSSIBLES,  
C'EST REFUSER LA BANALISATION DU CHM.  
S'IL LE FAUT, RSN SE MOBILISERA A NOUVEAU POUR QUE LE CHM CONSERVE SA DIFFERENCE.**

Si la pratique du naturisme dans un milieu sain et convivial vous fait du bien, si vous pensez comme nous qu'il est important que les usagers du CHM (propriétaires ou vacanciers de passage, en tente, caravane ou bungalow) agissent et défendent cet endroit auprès de la direction pour que soit valorisé « l'esprit Monta », rejoignez nous !

Bien à vous,

pour le Bureau,  
Gilles Kerpen

Nb. le lien vers le dernier documentaire sur les ondes et la santé: « Ondes de choc ».

L'association vit grâce à nous tous, participez à nos actions et pensez à vous mettre à jour de votre cotisation, son montant est toujours de 15 € par an et par famille. Un moyen simple est de payer via notre site internet (lien vers « Hello Association », à droite sur la page d'accueil).